

Monsieur le Président, je veux saisir cette occasion pour exprimer les vues du Gouvernement du Canada sur l'important document dont nous sommes maintenant saisis, à savoir le projet de déclaration sur l'environnement.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'en arriver à un accord sur chaque question soulevée au cours des discussions sur le projet de déclaration. Nous déplorons, en particulier, que nous n'ayons pas pu nous mettre d'accord sur des questions aussi importantes que le devoir des États de se renseigner les uns les autres sur les activités qu'ils exercent dans des domaines de leur compétence et qui pourraient avoir des répercussions sur la qualité de l'environnement dans des régions situées au-delà de leur juridiction ainsi que sur le besoin pressant d'épargner à l'homme et à son milieu les éventuels effets désastreux des essais d'armes nucléaires. Néanmoins, nous estimons que le projet de déclaration constitue une réalisation importante. Il reflète une façon multidisciplinaire d'aborder les problèmes de l'environnement et il nous indique, en des termes clairs et non équivoques, la ligne de conduite à suivre si nous voulons que l'homme survive en tant qu'espèce.

Lorsque nous nous sommes exprimés sur cette question en assemblée plénière, au moment où nous discutons de la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier le projet de déclaration, nous avons signalé que le document à l'étude constituait plus qu'un appel à la coopération, plus qu'un document de base, plus qu'un moyen d'éducation. Nous estimions que le projet de déclaration alors à l'étude constituait rien de moins que la première et indispensable étape vers l'élaboration du droit international de l'environnement.

Monsieur le Président, si le projet de déclaration traduisait déjà de tels principes avant l'étude exhaustive et le débat dont il a fait l'objet au sein du groupe de travail, à combien plus forte raison les reflète-t-il maintenant; en effet, on a élargi la déclaration à maints égards d'importance capitale et, fait non moins important, l'idée rallie maintenant un consensus plus vaste sur un plus grand nombre de points.

Je vais donc maintenant résumer brièvement la position de la délégation canadienne sur les notions que renferme le projet de déclaration.

Nous estimons qu'il est essentiel de créer un environnement qui permette de jouir sans restriction des droits humains fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris, en particulier, le droit à la vie même. Le projet traduit cette notion.

Nous reconnaissons que la vie sur notre planète dépend de la terre, du sol, de l'eau et du soleil ainsi que d'autres formes de vie qu'on trouve sur la Terre. Le projet tient compte de cette notion.